

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY
EN DATE DU JEUDI 2 MARS 2023 A 19 HEURES**

Date de convocation : 22/02/2023

SOMMAIRE :

- 1 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CENTRE BOURG DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » ;
- 2 – LABEL VILLE DURABLE ET INNOVANTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » ;
- 3 – AMENAGEMENTS SECURITAIRES HAMEAU DE LUZIERES : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX ;
- 4 – CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF POUR IMPLANTATION DISPOSITIF RECUEIL CNI-PASSEPORTS ;
- 5 – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 6 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	THIERRY Patrick
RENAUX Jean-Michel	LELEU Linda
GREVIN Cécile	VAN OOTEGHEM Clarisse
FAY José	ESTIENNE Romain
VASELLI Bérengère	RONGIER Marie-Laure
BOULANGER Héloïse	MANCAUX Christophe
DENIS Mathieu	DE TOMI Isabelle
BRKA Virginie	BROISSART Dominique

Excusés : Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, M. DEVISMES Arnaud ayant donné pouvoir à M. FAY José ; M. DUCROCQ Jonathan, absent.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

M. THIERRY Patrick rappelle sa demande de modification du règlement des cimetières afin de permettre au Maire de déroger à ce règlement à titre exceptionnel.

Le procès-verbal du 15 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CENTRE BOURG DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

M. le Maire tient tout d'abord à remercier les élus et les agents communaux qui ont participé aux différents ateliers dont le but étaient de réfléchir sur les orientations de notre futur projet de territoire menées dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Lors de la restitution des différents ateliers, qui a eu lieu ce 28 février, il est ressorti 5 grands enjeux.

M. le Maire informe l'assemblée qu'à travers cet appel à manifestation d'intérêt, la Région Hauts de France accompagne les communes lauréates qui :

- Mènent une politique volontariste de redynamisation de leur centre-bourg en facilitant le maintien et l'installation de commerces et en y développant de nouveaux modèles d'organisation de l'offre commerciale ;
- Démontrent une volonté de maîtriser le développement de l'offre commerciale en périphérie ;
- Portent une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale, prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, prise en compte de la place de l'habitant dans la ville et dans les lieux où se crée du lien social entre les habitants.

M. le Maire précise que la subvention dédiée (en complément des interventions de droit commun) ne peut excéder 1 million d'€uros sur la période 2023-2027 par commune lauréate, quels que soient le nombre, le montant et le maître d'ouvrage des opérations soutenues.

Le taux d'intervention financière de la Région n'excédera pas 50% sur les travaux et 20% sur l'acquisition et l'apport minimal du maître d'ouvrage sur chaque opération sera de 20%. Les travaux soutenus doivent être engagés avant le 31 décembre 2027 et les dépenses antérieures à l'adoption du dispositif sont éligibles.

Considérant que le Conseil Municipal a choisi de consolider et de valoriser les commerces de proximité dans le cadre d'une politique d'aménagement global du centre bourg et ses accès ;

Considérant la demande du Conseil Régional des Hauts de France à s'engager à ne pas favoriser le commerce de périphérie ;

Considérant que la Commune de CONTY n'a aucun projet d'aménagement de zones susceptibles d'accueillir des commerces en périphérie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa politique de ne pas favoriser le commerce de périphérie et souhaite s'inscrire à l'appel à manifestation d'intérêt centre bourg en incluant les orientations définies.

II – LABEL VILLE DURABLE ET INNOVANTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que chacun a été destinataire de la documentation relative à ce label.

Toutefois, lors d'une présentation par le CEREMA et EFFICACITY, il en ressort que ce label n'est pas adapté pour une petite commune rurale. Ce dispositif est destiné principalement aux grosses métropoles et villes de plus de 30 000 habitants.

M. le Maire propose donc de ne pas candidater pour ce label.

Toutefois, M. le Maire propose à l'assemblée de bénéficier de l'auto diagnostic proposé par l'ADEME. Cette action va dans le sens des enjeux relevés dans le cadre de notre futur projet de territoire en matière d'engagement dans la transition écologique, énergétique et résilience territoriale.

Le Conseil Municipal le rejoint dans ces propositions.

III – AMENAGEMENTS SECURITAIRES HAMEAU DE LUZIERES : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX :

Dans le cadre des travaux confiés à l'Entreprise RAMERY et des modifications qui ont dues être prises en compte à la demande du Conseil Départemental et quelques adaptations à prendre en compte sur le terrain, M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter un avenant en moins-value pour un montant de 5 724.72 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant en moins-value et autorise le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

Les travaux étant achevés, les usagers s'approprient les aménagements. Mme BOULANGER Héloïse confirme que l'écluse réalisée à l'entrée du hameau en venant de Monsures est efficace. Les chicanes à l'entrée du hameau en venant de Conty sont peut-être moins accentuées et elle craint qu'avec l'habitude elles soient moins dissuasives.

Au niveau de l'arrêt de bus, la sécurité des usagers, dont principalement les enfants, est correctement assurée : lorsque le bus est arrêté, aucun véhicule ne peut circuler. L'installation d'un abri bus sera réalisé prochainement.

IV – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR DISPOSITIF DE RECUEIL DES CNI ET PASSEPORTS :

Compte tenu des délais beaucoup trop longs pour l'obtention des cartes nationales d'identité et passeports et après avoir analysé les usagers fréquentant Ailly-sur-Noye et Poix de Picardie pour ces démarches, la Préfecture a proposé à la Commune d'installer un dispositif de recueil en Mairie de CONTY dès cet été. Proposition qui a tout de suite été acceptée.

Afin d'être opérationnels, M. le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint administratif à hauteur de 20 heures dans un premier temps, poste affecté à ce service aux usagers avec une amplitude horaire adaptée au plus grand nombre.

En contrepartie, la Commune percevra une dotation d'Etat de 21 000 € par an et une dotation unique à l'acquisition de matériel de 4 000 €.

M. le Maire précise qu'un agent en poste actuellement serait également formé afin de prévoir le remplacement lors de congés ou d'arrêts maladie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à créer ce poste et à recruter la personne affectée à ce service.

V – QUESTIONS D'ACTUALITE :

- POINT SUR LA TORNADE :

A la demande de M. MANCAUX Christophe, M. le Maire informe l'assemblée que la Commune a perçu au total 21 040 € de subventions ou dons, dont une majorité de collectivités territoriales et d'autres d'associations et de particuliers.

Pour le moment, l'utilisation de cette somme n'a pas été arrêtée. Il est difficile de connaître précisément la situation de chaque sinistré.

M. le Maire pense que l'on peut également considérer que ces dons permettront de ne pas augmenter la fiscalité et de faire face aux coûts des réparations plus sereinement.

Nous avons reçu, en fin d'après-midi, l'évaluation des travaux de réparation à effectuer. Le montant s'élève à 790 000 € et le montant estimé de la vétusté à 165 000 €. Le montant de l'indemnisation de l'assurance sera normalement connu fin mars.

M. le Maire précise qu'il conviendra de déposer une demande de DETR exceptionnelle pour couvrir une partie des dommages qui ne seraient pas remboursés.

Suite à la tornade, M. RENAUX Jean-Michel précise que TRINOVAL a traité plus de 90 tonnes de déchets de toute sorte, pour un coût de 7 072 € qui ne sera pas facturé à la Commune.

M. le Maire espère que TRINOVAL ne revienne pas sur cette décision car récemment alors que la gratuité du remplacement de containers brûlés avait été annoncée, l'Ecole Jeanne d'Arc et la Commune ont eu la désagréable surprise de recevoir la facture.

- TRINOVAL :

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée de l'augmentation de la redevance de collecte des ordures ménagères décidé par Trinoval :

- 249 € pour deux personnes et plus (contre 241 € en 2022) ;

- 127 € pour une personne (contre 122 € en 2022).

Cette hausse est due à l'augmentation de la taxe TGAP (taxe à l'enfouissement) déjà annoncée depuis quelques années.

Une réflexion est amenée afin d'envisager la facturation incitative à la levée et au poids. Ce procédé risque d'entraîner des problèmes de voisinage et l'augmentation des dépôts sauvages dans nos campagnes.

Il est envisagé également de doter les usagers d'une carte permettant l'accès aux déchetteries.

- **SOUVENIR FRANÇAIS :**

M. le Maire informe l'assemblée que le Souvenir Français va faire effectuer l'entretien du monument érigé à la mémoire de Guy de Ségonzac à sa charge. Le devis de cette prestation s'élève à 622 euros.

- **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre l'extinction de l'éclairage public la nuit entre 0 H et 5 H jusqu'au 31 Décembre 2023. Nous ne connaissons pas encore l'économie engendrée par cette coupure, mais au niveau départemental il a été constaté une économie de l'ordre de 48% ce qui n'est pas négligeable.

- **EMBELLISSEMENT TRANSFORMATEUR RUE HENRI DUNANT :**

Dans le cadre de l'embellissement du transformateur rue Henri Dunant, M. le Maire informe l'assemblée que la commission environnement a retenu la proposition n°4. Cette proposition est validée.

M. THIERRY Patrick signale que dans certaines communes les collectivités ont été confrontées à des actes de délinquance. Une couche anti graffitis est prévu sur les peintures.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

M. THIERRY Patrick souhaite avoir un retour au sujet de la convention passée avec la SACPA. Mme GREVIN Cécile précise que l'organisme intervient à chaque sollicitation de la mairie.

M. RENAUX Jean-Michel souhaite faire un point sur le bois de Conty. Suite à la tornade, une entreprise forestière est intervenu pour évacuer les arbres tombés et abattre les arbres devenus dangereux. La Commune percevra une indemnité pour ces arbres dont une partie sera réduite en copeaux de chauffage (près de 250 tonnes) et les grosses grumes seront valorisées.

Un reboisement sera effectué à l'automne et le réaménagement de la voie Nanette est également envisagé avec des essences plus résistantes aux aléas climatiques.

M. FAY José informe l'assemblée que le centre technique municipal devrait être achevé pour mai prochain.

M. DENIS Mathieu signale la circulation excessive sur Wailly suite aux travaux dans Loeuilly. Les véhicules n'empruntent pas la déviation mise en place mais empruntent

la traversée de Wailly. La voie départementale menant au village se dégrade de plus en plus. M. le Maire propose de demander au Département la réfection de cette voirie, en parallèle de la sente piétonne envisagée.

Mme BRKA Virginie signale que la cuvette se creuse de plus en plus à l'angle de la rue du Petit Rond et du chemin d'Amiens.

M. DENIS Mathieu est étonné de voir passer les bus scolaires dans Wailly, en raison de la déviation de Loeuilly, alors qu'il y a quelques mois il avait été indiqué que les bus ne pouvaient pas emprunter Wailly pour des raisons de sécurité. Il propose qu'une nouvelle demande soit faite.

M. THIERRY Patrick renouvelle le signalement d'arbres penchant dangereusement vers la chaussée en Conty et Loeuilly sur le domaine privé. Il demande de ne pas attendre un accident et de mettre en demeure les propriétaires de faire le nécessaire.

M. ESTIENNE Romain signale que l'eau potable a un très fort goût de javel. La SAUR devait faire le nécessaire et sera à nouveau relancée.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.30.